

Commune de Saint Jacques sur Darnétal
Mairie - 20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VING-NEUF MARS DEUX MILLE SEIZE

Convoqué le 22 mars 2016, le conseil municipal de la commune de Saint Jacques sur Darnétal s'est réuni en mairie, le 29 mars 2016 à 20h30 sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PIGNAT Danielle, maire. M. CASTRES Jacques, 1^{er} adjoint. Mme HEQUET Emilie, 2^{ème} adjoint. Mme FOULON Muriel, 3^{ème} adjoint. M. TONINI Dino, 4^{ème} adjoint. Mme PAIN Céline, 5^{ème} adjoint. **Membres :** MM. DELAUNAY Frédéric, FOURAY Gilles, Mme HAUBERT Florence, M. VOTTIER Didier, Mme FLOCH Françoise, M. HEBERT Reynald, Mme HANIN Céline, M. LEFAUCHEUR Marcial, Mme BOURALY Isabelle, M. QUESSE Bernard, Mme HACHE Florence, MM. GERBER Alain.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. FOUTEL Matthieu, THILL Jean-Jacques, Mme COUSON Séverine.

ABSENTS : M. TERREUX Bertrand, Mme CHEVALIER Séverine

REPRÉSENTÉS : M. FOUTEL par Mme PAIN, Mme COUSON par M. TONINI, M. THILL par M. CASTRES.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GERBER Alain

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 19 JANVIER 2016

Ce procès-verbal appelle une observation de M. DELAUNAY qui signale qu'une coquille s'est glissée sur la fréquence des réunions des commissions d'aménagement du territoire. Mme le maire confirme que les commissions d'aménagement du territoire auront lieux sur convocation et seront thématiques.

Ce procès-verbal n'appelant aucune autre observation de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

1 - DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	606.342,54
012 – Charges de personnel.....	1.283.530,28
65 – Autres charges de gestion courante	161.138,73
66 – Charges financières.....	377.100,89
042 – Opérations d'ordre	84.581,46
TOTAL	2.512,693,90 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

013 – Atténuation de charges	52.486,19
70 – Produits des services.....	261.582,11
73 – Impôts et taxes	1.262.647,90
74 – Dotations et participations	588.680,19
75 – Autres produits de gestion courante.....	439.063,96
76 – Produits financiers	12.889,46
77 – Produits exceptionnels.....	135.925,63
042 - Opérations d'ordre.....	28.622,47
SOUS-TOTAL.....	2.781.897,91
002 – Excédent de fonctionnement reporté	300.184,22
TOTAL	3.082.082,13 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

16 – Emprunts et dettes.....	339.917,21
21 – immobilisations corporelles.....	19.535,26
23 – Immobilisations en cours.....	853.139,69
040 - Opérations d'ordre.....	28.622,47
SOUS-TOTAL.....	1.241.214,63 €
001 – Déficit d'investissement reporté	32.032,93

	TOTAL	1.273.247,56 €
INVESTISSEMENT RECETTES		
10 – Dotations fonds et réserves		800.842,71
13 – Subventions investissement		116.622,99
16 – Emprunts et dettes assimilées		1.225,88
27 – Autres immobilisations financières		21.751,00
040 - Opérations d'ordre.....		84.581,46
	TOTAL	1.025.024,04

Résultat de fonctionnement excédentaire 569.388,23 €

Résultat d'investissement déficitaire – 248.223,52 €

La section d'investissement est répartie dans les programmes suivants :

	REALISE 2015		RESTES A REALISER 2016	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations non affectées				
16DR	339.917,21	1.225,88		
040DR	28.622,47	84.581,46		
21D	14.009,21			
23D	26.440,61			
001D	32.032,93			
10R		800.842,71		
13R		63.984,14		5.607,00
27R		21.751,00		
029 – Salle polyvalente				
21D	5.526,05			
23D	819.117,96		82.791,00	
13R				14.984,00
030 – Centre socioculturel				
23D	7.581,12		2.133,00	
13R		52.638,85		3.850,00
	1.273.247,56	1.025.024,04	84.924,00	24.441,00

Et pour les budgets annexes :

SUPÉRETTE

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
011 Charges caractère général.....		6.125,00
	TOTAL	6.125,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		
75 Autres produits		18.256,72
	SOUS-TOTAL.....	18.256,72
002 Excédent fonctionnement reporté.....		39.472,89
	TOTAL	57.729,61 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 51.604,61 €

CENTRE COMMERCIAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
011 Charges caractère général.....		6.599,97
65 Autres charges de gestion courante		1,40
	TOTAL	6.601,37 €

<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>	
70	Produits de services 480,00
75	Autres produits 26.453,82
	SOUS-TOTAL..... 26.933,82
002	Excédent fonctionnement reporté..... 44.574,47
	TOTAL..... 71.508,29 €
<i>Résultat de fonctionnement excédentaire 64.906,92 €</i>	
<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>	
	TOTAL..... 0,00 €
<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	
001	Excédent investissement..... 55.000,40
	TOTAL..... 55.000,40 €
<i>Résultat d'investissement excédentaire 55.000,40 €</i>	

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée est alors placée sous la présidence de Monsieur LEFAUCHEUR Marcial, doyen du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré

* le compte administratif 2015 « établissement principal », est approuvé par 14 voix « POUR » (Mmes FOULON, HEQUET, PAIN, FLOCH, HANIN, HAUBERT, BOURALY, COUSON par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, LEFAUCHEUR, THILL par procuration, FOUTEL par procuration), 6 voix « CONTRE » (Mme HACHE, MM. GERBER, QUESSE, FOURAY, HEBERT, DELAUNAY).

* le compte administratif 2015 « supérette » est approuvé à l'unanimité.

* le compte administratif 2015 « centre commercial » est approuvé à l'unanimité.

Le vote accompli, Madame PIGNAT est invitée à rejoindre l'assemblée pour poursuivre la séance.

Madame le maire remercie l'assemblée.

2 – DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DU RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs dressés par Madame le maire pour la gestion 2015, que ce soit pour le budget principal ou les budgets annexes.

Madame le maire soumet à l'assemblée les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice considéré, que ce soit pour la commune, le centre commercial, la supérette.

Ces comptes reprennent la gestion 2015, les comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état passif ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer pour le même exercice,

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de ces soldes figurant au bilan de l'exercice 2014. Le conseil municipal par 20 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, HEQUET, PAIN, FLOCH, HANIN, HAUBERT, BOURALY, HACHE, COUSON par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, LEFAUCHEUR, DELAUNAY, FOURAY, QUESSE, GERBER, THILL par procuration, FOUTEL par procuration), et 1 « ABSTENTION » (M. HEBERT).

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celle de la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

- DÉCLARE que les comptes de gestion 2015 dressés par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3 – DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire,

Vu les comptes administratifs 2015,

Considérant qu'une partie de l'excédent d'exploitation peut être transféré à la section d'investissement pour servir aux équipements futurs,

BUDGET PRINCIPAL

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat du budget principal comme suit :

Excédent de fonctionnement 2015.....	569.388,23 €
Déficit d'investissement	- 248.223,52 €
Résultats affectés de la sorte :	
Affectation en réserves R1068.....	308.707,00 €
Report en fonctionnement R002.....	260.681,23 €
Report en investissement R001	- 248.223,52 €

SUPÉRETTE

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat du budget annexe Supérette comme suit :

Excédent de fonctionnement 2015.....	51.604,61 €
Pas de besoin de financement général.	
<u>Affecté de la sorte :</u> Report en fonctionnement R002	51.604,61 €

CENTRE COMMERCIAL

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat du budget annexe Centre Commercial comme suit :

Excédent de fonctionnement exercice 2015	64.906,92 €
Excédent d'investissement reporté R001.....	55.000,40 €
Résultats affectés de la sorte :	
Report en fonctionnement R002.....	64.906,92 €
Report en investissement R001	55.000,40 €

4 – DELIBERATION PORTANT VENTE TERRAIN RUE DU GENERAL DE GAULLE A LA SOCIETE ORANGE

Le conseil municipal les 9 décembre 2010 et 5 septembre 2013 a délibéré pour vendre la parcelle où se trouve l'autocommutateur de France Télécom rue du Général de Gaulle et souhaitait racheter une parcelle enclavée.

Une nouvelle proposition nous est parvenue de la société Orange afin de poursuivre cette vente.

Un nouveau bornage a été effectué afin de délimiter les parcelles concernées. Il s'agit des parcelles AD 257 et AD 258.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la vente des parcelles AD 257 et AD 258 pour un montant de 15.000 €, et autorise Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à effectuer toutes les démarches et négociations nécessaires, ainsi que de signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de cette opération.

5 – DELIBERATION PORTANT VENTE ANCIENNE BIBLIOTHEQUE 960 RUE DU GENERAL DE GAULLE

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la vente du bâtiment de l'ancienne bibliothèque, sise au 960 rue du Général de Gaulle, bâtiment qui n'est plus occupé par les services municipaux depuis maintenant deux ans, suite au déménagement de la bibliothèque dans les locaux de l'espace Gabrielle et Bernard Deneuve.

Une proposition d'acquisition d'un montant de 165.000 € a été déposée par l'association Relais Horizon Emploi (déjà occupante de locaux communaux à l'ancienne mairie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, HEQUET, PAIN, FLOCH, HANIN, HAUBERT, BOURALY, COUSON par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, LEFAUCHEUR, THILL par procuration, FOUTEL par procuration), 6 voix « CONTRE » (Mme HACHE, MM. GERBER, QUESSE, FOURAY, HEBERT, DELAUNAY) émet un avis favorable à la vente du bâtiment de l'ancienne bibliothèque et autorise Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à effectuer toutes les démarches et négociations nécessaires ainsi que de signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de cette opération.

La vente devra tenir compte des souhaits du conseil municipal :

- l'acquéreur devra être l'unique acheteur (pas de substitution)
- en cas de vente ultérieure du bien la commune sera prioritaire pour l'achat (préemption)

De même, une mention précisant que l'acquéreur devra préserver l'aspect et les caractéristiques extérieures du bâtiment sera portée à l'acte.

6 – DELIBERATION PORTANT CESSION DE TERRAIN RUE DE LA BRULEE

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la cession d'une bande de terrain d'environ 50cm qui se trouve le long de la haie de la salle polyvalente et qui se retrouve de ce fait enclavée dans le nouveau lotissement.

La difficulté de garder cette bande de terrain sera de pouvoir l'entretenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette cession contre bons soins et autorise Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à effectuer toutes les démarches nécessaires ainsi que de signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de cette opération.

7 – DELIBERATION PORTANT DEVENIR DU BATIMENT DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES PARKING ET ESPACES VERTS – 1140 RUE DU GENERAL DE GAULLE

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le devenir du bâtiment de l'ancienne salle des fêtes, du parking et des espaces verts, sis 1140 rue du Général de Gaulle, bâtiment qui n'est plus utilisé depuis maintenant une année suite à la construction de la nouvelle salle polyvalente.

Des projets succincts d'aménagement ont été déposés en mairie par des investisseurs privés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, HEQUET, PAIN, FLOCH, HANIN, HAUBERT, BOURALY, COUSON par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, LEFAUCHEUR, THILL par procuration, FOUTEL par procuration), 3 voix « CONTRE » (MM. FOURAY, GERBER, DELAUNAY) et 3 « ABSTENTION » (Mme HACHE, MM. QUESSE, HEBERT), autorise Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.

8 – DELIBERATION PORTANT DEVENIR DE L'ANCIENNE MAIRIE – 980 RUE DU GENERAL DE GAULLE

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le principe de portage d'un projet immobilier de travaux du bâtiment de l'ancienne mairie, sis au 980 rue du Général de Gaulle qui n'est plus utilisé depuis maintenant une année, et ce par le biais d'un bail emphytéotique.

Une association d'insertion est intéressée par ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, HEQUET, PAIN, FLOCH, HANIN, HAUBERT, BOURALY, COUSON par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, LEFAUCHEUR, THILL par procuration, FOUTEL par procuration), 5 voix « CONTRE » (Mme HACHE, MM. FOURAY, GERBER, QUESSE, DELAUNAY) et 1 « ABSTENTION » (M. HEBERT), émet un avis favorable sur le principe de portage, et autorise Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.

9 – DELIBERATION PORTANT DEVENIR DE L'ANCIENNE GARDERIE – 1 RUE DE VERDUN

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur principe de portage d'un projet immobilier de travaux du bâtiment de l'ancienne garderie, sis 1 rue de Verdun qui n'est plus utilisée depuis maintenant deux ans, par le biais d'un bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, HEQUET, PAIN, FLOCH, HANIN, HAUBERT, BOURALY, COUSON par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, LEFAUCHEUR, THILL par procuration, FOUTEL par procuration), 5 voix « CONTRE » (Mme HACHE, MM. FOURAY, GERBER, QUESSE, DELAUNAY) et 1 « ABSTENTION » (M. HEBERT), émet un avis favorable sur le principe de portage, et autorise Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.

10 – DELIBERATION PORTANT DEMOLITION DE LA GRANGE – PARC DE LA MAIRIE

Le conseil municipal est sollicité pour se prononcer sur le projet de démolition de la grange du parc de la mairie et autoriser Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à effectuer toutes les démarches et négociations nécessaires ainsi que de signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, HEQUET, PAIN, FLOCH, HANIN, HAUBERT, BOURALY, HACHE, COUSON par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, LEFAUCHEUR, FOURAY, GERBER, DELAUNAY, HEBERT, THILL par procuration, FOUTEL par procuration), 1 voix « CONTRE » (M. QUESSE) émet un avis favorable sur ce

projet et autorise Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à effectuer toutes les démarches et négociations nécessaires ainsi que de signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de cette opération.

11 – DELIBERATION PORTANT ENFOUISSEMENT DE RESEAUX FRANCE TELECOM POSTE DES COMMUNES A FORGETTES

Le conseil municipal est sollicité afin de se prononcer sur l'enfouissement de la ligne France Telecom rue des Forgettes (poste des Communes), incluse dans le projet global d'enfouissement et de renforcement des réseaux, réalisé par le Syndicat électrique.

La participation communale est de 7.650,00 € TTC. Le projet global étant de 107.288,71 € TTC.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du projet, l'inscription de celui-ci au budget de l'année 2016, et autoriser Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet et notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le projet désigné « poste les communes 76591P0015 » affaire « Projet-Renfo + EP-2012-0-76591-425 » dont le montant s'élève à 107.288,71 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 7.650,00 € TTC,
- déclare inscrire cette dépenses au budget primitif 2016, article 605 – Achats de matériel, équipements et travaux,
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- autorise Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet et notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

12 – DELIBERATION PORTANT COMPLEMENT FINANCIER SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal est sollicité pour inscrire au budget 2016, le montant présenté par la société NORMEL lors de son mémoire en recours, suite aux préjudices subis lors de la construction de la salle polyvalente, et du retard pris dans la construction.

Après négociation, il est proposé au conseil municipal d'accepter le versement par la commune d'un montant de 25.000 € à l'entreprise NORMEL au titre des préjudices exposés et de l'inscrire au budget d'investissement 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, HEQUET, PAIN, FLOCH, HANIN, HAUBERT, BOURALY, HACHE, COUSON par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, LEFAUCHEUR, GERBER, DELAUNAY, HEBERT, THILL par procuration, FOUTEL par procuration), 2 « ABSTENTION » (MM. QUESSE, FOURAY) émet un avis favorable pour le versement par la commune d'un montant de 25.000 € à l'entreprise NORMEL au titre des préjudices exposés, et à l'inscription de ce montant au budget d'investissement 2016.

13 – DELIBERATION PORTANT TRANSFERT ZONE D'ACTIVITES DE LA BRIQUETERIE A LA METROPOLE

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales initiée en 2012 et mettant en place les Métropoles, les zones d'activités des communes adhérentes sont transférées d'office à l'intercommunalité (ici la Métropole Rouen Normandie). Ce transfert est soumis à inventaire financier. Celui-ci est en cours.

Le conseil municipal est donc sollicité afin d'autoriser Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à effectuer toutes les démarches et négociations nécessaires ainsi que de signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à effectuer toutes les démarches et négociations nécessaires ainsi que de signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de cette opération.

14 – DELIBERATION PORTANT ECRITURES D'AMORTISSEMENT SUITE A RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

Le conseil municipal a acté par délibération du 17 septembre 2015 la renégociation des emprunts communaux. A la demande de la Trésorerie, il y a lieu de constater la capitalisation de l'indemnité de remboursement anticipé au budget 2016 pour un montant de 881.217,24 €. Madame la Trésorière propose un étalement sur 12 ans.

Pour cela, il est nécessaire de prévoir les écritures d'ordres suivantes au budget 2016 :

En investissement :

Dépenses art 4817/040 – Pénalités de renégociation de la dette : 881.217,24 €

Recettes art 1641/040 – Emprunts en euros : 881.217,24 €

Recettes art 4817/040 - Pénalités de renégociation de la dette : 73.434,77 € (1/12^{ème})

En fonctionnement :

Dépenses art 6688/042 – Autres charges financières : 881.217,24 €

Dépenses art 6862/042 – Dotations aux amortissements des charges financières à répartir : 73.434,77€ (1/12^{ème})

Recettes art 796/042 – Transferts de charges financières : 881.217,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise :

- l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé capitalisée sur 12 ans dans le cadre de la renégociation des emprunts telle que votée le 17 septembre 2015

- l'inscription des crédits nécessaires aux articles concernés tels que cités ci-dessus.

15 – DELIBERATION PORTANT ECRITURES D'AMORTISSEMENT SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES

La commune est tenue d'amortir conformément à l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses obligatoires tels que les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles, et notamment celles imputées au compte 204 - Subventions d'équipement versées,

Les écritures concernées sont celles des travaux réalisés par le syndicat électrique dans le cadre de raccordements ou de renforcement électriques :

Mandat 747/2013 pour 1.850,73 € (poste de Bellevue)

Mandat 677/2014 pour 6.023,00 € (rue des Canadiens-rue de la brûlée)

Mandat 678/2014 pour 4.547,47 € (rue des Canadiens)

Soit un montant global à amortir de 12.421,20 €.

La commission finances propose d'amortir ce montant sur 5 années. Soit 2.484,24 € / an, répartis comme suit :

Mandat 747/2013 : 370,15 €

Mandat 677/2014 : 1.204,60 €

Mandat 678/2014 : 909,49 €

Les crédits nécessaires sont à prévoir au budget 2016 à l'article 6861/042 – Dotations aux amortissements en dépenses de fonctionnement et à l'article 28041582 – Autres groupements en recettes d'investissement et ce pour le même montant, à savoir 2.484,24 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise :

- la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées sur cinq années

- autorise l'inscription des crédits nécessaires aux articles concernés tels que cités ci-dessus.

16 – DELIBERATION PORTANT FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Madame le maire présente au conseil municipal les taux d'imposition et leurs bases actuelles :

Taxe habitation 3.333.000 x 13.20 % = 439.956 €

Taxe foncière (bâti) 2.133.000 x 29.10 % = 620.703 €

Taxe foncière (non-bâti) 83.800 x 81.53 % = 68.322 €

Soit un produit attendu de 1.128.981 €. Le produit réel perçu en 2015 est de 1.136.242 €

Les taux s'appliquent aux bases d'imposition fournies par l'Etat, à savoir pour l'année 2016 :

Taxe habitation 3.557.000 x 13.20 % = 469.524 €

Taxe foncière (bâti) 2.155.000 x 29.10 % = 627.105 €

Taxe foncière (non-bâti) 84.000 x 81.53 % = 68.485 €

Soit un produit attendu de 1.165.114 €.

Madame le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2016, à savoir Taxe habitation 13.20 %, Taxe foncière (bâti) 29.10 %, Taxe foncière (non-bâti) 81.53 % et charge Madame le Maire de signer les documents nécessaires.

17 – DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	621.450,00
012 – Charges de personnel	1.302.700,00
65 – Autres charges de gestion courante	168.350,00
66 – Charges financières.....	1.037.020,00
67 – Charges exceptionnelles	480.600,00
022 – Dépenses imprévues	47.677,00
023 – Virement à la section d'investissement	225.442,00
042 – Opérations d'ordre	75.920,00
TOTAL	3.959.159,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

70 – Produits des services.....	235.000,00
013 – Atténuation de charges	6.000,00
042 – Opérations d'ordre	881.218,00
73 – Impôts et taxes	1.502.260,00
74 – Dotations et participations	537.000,00
75 – Autres produits de gestion courante.....	485.000,00
76 – Produits financiers	12.000,00
77 – Produits exceptionnels	40.000,00
SOUS-TOTAL.....	3.698.478,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	260.681,00
TOTAL	3.959.159,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

16 – Emprunts et dettes.....	1.057.301,00
20 – Immobilisations incorporelles	1.680,00
21 – Immobilisations corporelles.....	18.400,00
23 – Immobilisations en cours.....	124.131,00
204 – Subventions équipements versées.....	10.648,00
020 – Dépenses imprévues	5.000,00
040 – Opérations d'ordre	881.218,00
001 – Déficit d'investissement reporté	248.224,00
TOTAL	2.346.602,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

024 – Produit des cessions.....	191.855,00
040 – Opérations d'ordre	75.920,00
10 – Dotations fonds et réserves	918.565,00
13 – Subventions d'investissement.....	29.716,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	884.218,00
27 – Autres immobilisations financières	20.886,00
SOUS-TOTAL.....	2.121.160,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	225.442,00
TOTAL	2.346.602,00 €

La section d'investissement est répartie dans les programmes suivants :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
001D	248.224,00	
020D	5.000,00	
040D	881.218,00	75.920,00
204D	10.648,00	
16DR.....	1.057.301,00	884.218,00
20D	1.680,00	
21D	18.400,00	/
23D	12.500,00	
024R.....		191.855,00
10R.....	/	918.565,00
13R.....	/	10.882,00
021R.....	/	225.442,00
27R.....	/	20.886,00

029 – Construction salle polyvalente		
23D	107.791,00	/
13R.....		14.984,00
030 – Construction centre Socioculturel		
23D	3.840,00	/
13R.....		3.850,00

Ce document est soumis au vote de l'assemblée,

Après en avoir délibéré le budget primitif 2016 « établissement principal », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, HEQUET, PAIN, FLOCH, HANIN, HAUBERT, BOURALY, COUSON par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, LEFAUCHEUR, THILL par procuration, FOUTEL par procuration), 6 voix « CONTRE » (Mme HACHE, MM. GERBER, QUESSE, FOURAY, HEBERT, DELAUNAY).

SUPERETTE

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	41.630,00
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement.....	974,00
65 - Autres charges de gestion courante	20.000,00
TOTAL	62.604,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75 – Autres produits de gestion courante.....	11.000,00
002 – Excédent antérieur reporté	51.604,00
TOTAL	62.604,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : NEANT

Ce document est soumis au vote de l'assemblée,

Après en avoir délibéré le budget primitif 2016 « supérette », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre à l'unanimité.

CENTRE COMMERCIAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	57.600,00
65 – Autres charges de gestion courante	30.000,00
022 – Dépenses imprévues fonctionnement	2.706,00
TOTAL	90.306,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75 – Autres produits de gestion courante.....	25.400,00
002 – Excédent de fonctionnement antérieur reporté	64.906,00
TOTAL	90.306,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

020 – Dépenses imprévues investissement	3.000,00
23 – Immobilisations	52.000,00
TOTAL	55.000,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

001 – Excédent investissement	55.000,00
TOTAL	55.000,00 €

Ce document est soumis au vote de l'assemblée,

Après en avoir délibéré le budget primitif 2016 « centre commercial », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre à l'unanimité.

- : - : - : - : - : -

Madame le Maire
Danielle PIGNAT





